

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 31 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 24/01/2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Quorum : 8

Votants : 15

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, COUTAND Anaëlle, FONTENEAU Corinne, LOIZEAU Anthony, POUPIN Loïc, VIGNERON Céline, BARRAUD Cédric, LOIZEAU Pascal, MARQUET-SIMONNET Céline donne pouvoir à COUTAND Anaëlle

Absents ou excusés : BREMAUD Damien,

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

**D2023013111 - Sentier du Boistissandeu : demande de subvention**

Madame Le Maire rappelle que par la délibération D2022112901 en date du 29/11/2022, le Conseil Municipal a validé la demande de labellisation du sentier pédestre « le sentier du Boistissandeu ».

Afin de finaliser le dossier, il convient de sécuriser une partie du chemin le long de la voie VC 203.

Pour ce faire, nous avons demandé des devis et le montant prévisionnel des travaux sera de 7 175.23 € TTC (5 979.36 €HT).

Le Conseil départemental de la Vendée dans le cadre des aménagements de sentiers pédestres labellisés par le Département propose des aides afin de réaliser des actions de sécurisation des sentiers.

Le plafond maximum de l'aide est de 50 % du montant des travaux dans la limite de 1 000 € HT du km. Le sentier du Boistissandeu faisant 9.2 km, l'aide maximum serait de 9 000 € HT.

Le tableau de financement provisoire HT est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Busage, sablage	4 380,00 €	Subvention du département	2 989,68 €	50%
Marquage, signalisation	1 599,36 €	Reste à charge	2 989,68 €	50%
Total	5 979,36 €	Total	5 979,36 €	

Il convient maintenant d'autoriser Madame le Maire à faire les démarches pour demander le soutien financier du Conseil départemental de la Vendée dans le cadre de la sécurisation du sentier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Vendée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication, le 01/02/2023

Fait à Saint Paul en Pareds, le 31/01/2023

Bénédicte GARDIN, Maire.

Signé électroniquement par :  
Benedicte Gardin  
Date de signature : 01/02/2023  
Qualité : Maire de St Paul en Pareds

